Règlement Sportif de la Ligue de Normandie de Rugby

Préambule

Le règlement sportif de la ligue de Normandie de Rugby présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Comité Directeur de la ligue de Normandie de Rugby le 26/08/2025, sera validé par le Bureau Stratégique de la FFR, conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la FFR.

Le règlement sportif de la ligue de Normandie de Rugby s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue_de Normandie de Rugby est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la ligue de Normandie de Rugby.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2025/2026 pour la Ligue de Normandie de Rugby.
- En troisième et dernière partie, les livrets de compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2026/2027 pour chaque niveau de compétition.

Contacts et organisation de la ligue de Normandie de Rugby

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Secrétaire général	BOULY, Grégoric	gregoricbouly@normandie-rugby.com	06 16 38 15 05
LIGUE NORMANDIE	Secrétariat	2009j@ffr.fr	02 35 64 37 31

Table des matières

Préambule 1
I) Cadre règlementaire 4
1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions 4
2) Règlement financier des compétitions officielles 5
3) Tableaux d'accession en Fédérale 3 5
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France 5
5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue 6
II) Calendrier général 9
III) Livret des compétitions 10
A. Régionale 1 10
1) Principes généraux 10
2) Dispositions spécifiques Ligue de Normandie de Rugby : 10
3) Dispositif régionale pour le groupe Régionale 1 : bonification Réserves : 10
4) Listes des équipes participantes 11
5) Format de la compétition 11
B. Réserves Régionale 1 13
1) Participants (équipes engagées) 13
2) Conditions de participation des joueurs 13
3) Architecture 13
C. Régionale 2 15
1) Participants (équipes engagées) 15
2) Dispositions spécifiques Ligue de Normandie de Rugby : 15
3) Dispositif régional pour le groupe Régionale 2 : bonification réserves 15
4) Conditions de participation des joueurs 16
5) Architecture 16
D. Réserves Régionale 2 18
1) Participants (équipes engagées) 18
2) Conditions de participation des joueurs 18
3) Architecture 19
E. Régionale 3 20
- Participants (équipes engagées) 20
- Conditions de participation des joueurs 21
- Architecture 22
F. Arbitrage du championnat 26
1) Désignations 26

2) Cas particulier : l'arbitrage des rencontres par un Entraineur. 26
G. Le Représentant Fédéral 27
3) Désignations occasionnelles 27
4) Désignations ordinaires 27
5) – Cas particulier 27
Annexes 1 28
Annexe 2 : Classement et liste des Clubs et Associations pour la Saison 2025 – 2026 arrêté au xx/xx/2025. 29
Annexe 3 : Possibilité d'engagement d'équipe supplémentaire. 30
Annexe 4 : Les obligations du Club ou de l'Association recevant. 31
Annexe 5 : « Charte de l'arbitrage » 32
Annexe 6 : Feuille de Match Dématérialisée. 34

I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

a. *Article 320-1 : Le principe d'invitation*

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L'instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C'– E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la FFR.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines «–moins de 18 ans » à XV - ACCESSION ainsi que toutes les autres compétitions à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Équipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. *Article 330-1 : Organisation par épreuves*

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats et challenges de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3, Promotion Régionale 3, Réserves Régionales 1 et 2).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la Régionale 1 à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Régionale 1 : 30% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : 35% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : 35% minimum du nombre total d'équipes engagées

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la ligue de Normandie de Rugby est régi par l'article 641 des règlements généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par avis hebdomadaire sur le site de la FFR.

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le comité directeur de la FFR, lors de sa séance du 05/07/2025, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2025/2026 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

Par conséquent, les modalités d'accession à la Fédérale 3 seront les suivantes :

A l'issue de la phase qualificative, le club ou association classé(e) à la première place de la poule Régionale 1 aura acquis les droits pour accéder directement à la Fédérale 3 pour la saison 2026/2027 pour la ligue de Normandie de Rugby.

Les équipes 3 ainsi que les équipes ne respectant pas les obligations sportives de la saison en cours ne peuvent accéder à la Fédérale 3.

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

❖ Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2025/2026.

LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALES 2 & 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10	10	10	10	NC*
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4	4	4	4	NC*
BRETAGNE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
GRAND EST	2	2	2	2	2	2	2	NC*
HAUTS DE FRANCE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	6	6	6	NC*
NORMANDIE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
OCCITANIE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	4	4	NC*

Le nombre de qualifiés sera communiqué ultérieurement au regard des engagements en Réserves Régionales 2 et 3

5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue

a. Créneaux des rencontres

Tous les matchs relevant du présent règlement se dérouleront :

Pour les équipes I à 15 h 00
Pour les équipes II à **13 h 15** pour le jeu à XV, et, à 13h45 pour le jeu à X

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des règlements généraux de la F.F.R.
Seule la commission des Épreuves de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby peut autoriser le report d'un match.
L'indication « Repli » dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la Commission des Épreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier initial. Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs. Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.
Les Clubs ou Associations dont la gestion du terrain n'est pas couverte par une autorité administrative relevant d'une commune ou d'une communauté de communes devront signaler à la Ligue Régionale de Normandie de Rugby chaque fois de besoin un risque de fermeture de terrain (exemple : météorologie difficile).
Tout club ou association pourra demander une modification de date et/ou d'horaire de son calendrier initial mais en respectant les règles énoncées dans l'article 312 des Règlements Généraux FFR.
Pour toutes les demandes de report ou de changement d'horaire, il conviendra de formuler la demande sur Oval-E.
En cas de report, prévenir la Ligue avant le vendredi 12h00 et le jeudi 14h00 pour inversion de terrain.

c. Conditions de participations des joueurs en phase finale

Il est fait application de l'article 320-2 des règlements généraux de la F.F.R.
En outre, en rugby à X, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs en poule de 8 d'une équipe de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge.

d. Renoncement aux droits acquis

Il est fait application de l'article 323 des règlements généraux de la F.F.R

Tout club renonçant à son droit acquis d'accéder à une division supérieure ou de se maintenir dans une division à l'issue de la saison en cours, sera autorisé à disputer les phases finales pour la saison suivante seulement.

Tout club renonçant à son droit acquis d'accéder à une division supérieure ou de se maintenir dans une division à l'issue de la saison en cours, devra présenter un dossier de maintien dans la division concernée pour justifier sa décision, La commission des Épreuves soumettra son avis au Comité directeur à la Ligue régionale.

e. Remplacement d'un club

Il est fait application de l'article 344 des règlements généraux de la F.F.R.

f. Les forfaits

Il est fait l'application de l'article 342 des règlements généraux de la F.F.R.

En outre, en phase finale, le forfait d'une équipe entraîne la non-participation aux phases finales pour la saison en cours de toutes les équipes de l'association de la même catégorie d'âge participant à une compétition de niveau inférieur.

g. Obligations sportives :

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 1 **Promotion Régionale 1**	*École de rugby : Au moins 25 licenciés au plus tard le 15 décembre de la saison en cours** (moins de 6 ans à FU15)* *Moins de 16 ans*: 1 équipe masculine à XV* ***(*) ou 1 équipe masculine à X en autonomie*** *Ou* *Moins de 19 ans*: 1 équipe masculine à XV (*)* ***ou 1 équipe masculine à X en autonomie*** *Ou* *Moins de 18 ans* : 1 équipe féminine à XV ou à X ou à 7* ** L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement.* *Senior : 1 équipe réserve à XV (1)*	*- Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales régionales, aux championnats de France Régionale 1 et Promotion de Régionale 1* *- Rétrogradation de l'équipe I en groupe inférieur*
Régionale 2 **Promotion Régionale 2**	*École de rugby* *25 licenciés au minimum au plus tard le 15 décembre de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge « École de Rugby » ***	*- Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales régionales, aux championnats de France Régionale 2 et Promotion régionale 2*
Régionale 3 **Promotion Régionale 3**	*École de rugby* *25 licenciés au minimum au plus tard le 15 décembre de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge « École de Rugby » ***	*- Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales régionales, aux championnats de France Régionale 3 et Promotion Régionale 3*

* Lors du contrôle du respect des obligations sportives d'un club affilié, seuls sont comptabilisés les joueurs licenciés au sein de ce dernier, y compris lorsqu'il est engagé dans un rassemblement « École de rugby ».

h. Règlement financier spécifique à la ligue à modifier

Il est fait application des articles 211 et 511.1 des règlements généraux de la F.F.R
En outre, chaque association ou club, approvisionnera son compte club de la ligue, si besoin, du montant des frais d'Officiels de match (Arbitre et RF) suivant un échéancier établi d'un commun accord entre les deux parties, dont l'imputation comptable interviendra le 10/09/2025.
Tous les Clubs ou les Associations engagés officiellement et déclarant « Forfait général » au-delà du 1er septembre verseront à la Ligue de Normandie de Rugby la somme forfaitaire de dédit de : 1 000 €

Calendrier général

	Régionale 1	Régionale 2	Régionale 3 POULE 1	Régionale 3 POULE 2	Régionale 3 POULE 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2	Promotion Régionale 1	Promotion Régionale 2
31-août									
Septembre	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre	Septembre		
07-sept									
14-sept	A1	A1	A1	A1	A1	A1	A1		
21-sept	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2		
28-sept									
Octobre	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre		
05-oct	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3		
12-oct	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4		
19-oct			A5	A5	A5				
26-oct									
Novembre	Novembre	Novembre	Novembre	Novembre	Novembre	Novembre	Novembre		
02-nov									
09-nov	A5	A5	R1	R1	R1	A5	A5		
16-nov	A6	A5	R2	R2	R2	A6	A6		
23-nov			REPLI	REPLI	REPLI				
30-nov	A7	A7	R3	R3	R3	A7	A7		
Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre		
7-dec	R1	R1	R4	R4	R4	R1	R1		
14-dec	REPLI	REPLI	R5	R5	R5	REPLI	REPLI		
21-dec			REPLI	REPLI	REPLI				
28-dec									
Janvier	Janvier	Janvier	POULE accession	POULE 1 Promotion	POULE 2 Promotion	Janvier	Janvier		
04-janv									
11-janv	R2	R2	A1	A1	A1	R2	R2		
18-janv	R3	R3	A2	A2	A2	R3	R3		
25-janv									
Février	Février	Février	Février	Février	Février	Février	Février		
01-févr	R4	R4	A3	A3	A3	R4	R4		
08-févr	R5	R5	A4	A4	A4	R5	R5		
15-févr	REPLI	REPLI	A5	A5	A5	REPLI	REPLI		
22-févr									
Mars	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars	Mars		
01-mars									
08-mars	R6	R6	R1	R1	R1	R6	R6		
15-mars	R7	R7	R2	R2	R2	R7	R7		
22-mars	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	REPLI	Promotion Régionale 1	Promotion Régionale 2
29-mars	Demi-finale aller	Demi-finale aller	R3	R3	R3	Demi-finale aller	Demi-finale aller	Demi-finale aller	Demi-finale aller
Avril	Avril	Avril	Avril	Avril	Avril	Avril	Avril	Avril	Avril
05-avr	Demi-finale retour	Demi-finale retour	R4	R4	R4	Demi-finale retour	Demi-finale retour	Demi-finale retour	Demi-finale retour
12-avr			R5	R5	R5				
19-avr			REPLI	REPLI	REPLI				
25-26	Finale Régionale 1	Finale Régionale 2	Finale Régionale 3	Finale Promotion Régionale 3		Finale	Finale	Finale	Finale
Mai	Mai	Mai	Mai	Mai		Mai	Mai	Mai	Mai
03-mai	Q	Q	Q	Q		Q	Q	Q	Q
10-mai			32ème	32ème					
17-mai	32ème	32ème	16ème	16ème		32ème	8ème	32ème	32ème
24-mai	16ème	16ème	8ème	8ème		16ème	Quart	16ème	16ème
31-mai	8ème	8ème				8ème		8ème	8ème
Juin	Juin	Juin	Juin	Juin		Juin	Juin	Juin	Juin
07-juin			Quart	Quart			Demi		
14-juin	Quart	Quart	Demi	Demi		Quart	FINALE	Quart	Quart

21-juin	Demi	Demi	FINALE	FINALE		Demi		Demi	Demi
28-juin	FINALE	FINALE				FINALE		FINALE	FINALE

II) Livret des compétitions

A. Régionale 1

1) Principes généraux

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en une poule unique
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux quatre premières places sont qualifiées pour la phase finale régionale de Championnat de France et les équipes classées aux places 5, 6 et 7 sont qualifiées pour la phase finale régionale de Promotion Régionale 1.
- Une phase finale de Championnat de France de Régionale 1
- Une phase finale de Championnat de France de Promotion Régionale 1

2) Dispositions spécifiques Ligue de Normandie de Rugby :

A l'issue de la phase qualificative, le club ou association classé(e) à la première place de la poule Régionale 1 aura acquis les droits pour accéder directement à la Fédérale 3 pour la saison 2026 / 2027 sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives et sera désigné Normandie 1 pour la qualification au championnat de France Régionale 1

3) Dispositif régionale pour le groupe Régionale 1 : bonification Réserves :

Comme l'indique l'intitulé de la catégorie, groupe Régionale 1, la LRNR souhaite préparer au mieux les clubs à une potentielle montée en division supérieure (Fédérale 3) dans laquelle les équipes Réserve à XV sont également obligatoires. En conséquence si une équipe réserve du Groupe Régionale 1 n'est pas déclarée « forfait général » au cours de la saison, leur équipe une se verra attribuer « x » point(s) de bonus à l'issue de la phase qualificative.

1. Si une équipe Réserve joue l'intégralité de ses rencontres, un bonus de 7 points sera accordé à l'équipe I du club
2. Si une équipe Réserves déclare 1 forfait simple, il sera accordé à l'équipe I du club 5 points de bonification.
3. Si une équipe Réserves déclare 2 forfaits simple, il sera accordé à l'équipe I du club 3 points de bonification
4. Cependant, si une réserve est déclarée forfait général, aucune bonification ne sera accordée à l'équipe I du club.

4) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
ASSOCIATION SPORTIVE ROUEN UNIVERSITE CLUB RUGBY	8047G
RC MONT SAINT AIGNAN	5110E
RC YVETOTAIS	6453P
CS GRAVENCHON	5091J
DIEPPE UNIVERSITÉ CLUB	5082Z
R.C GRAND QUEVILLY	5089G
RC GRANVILLAIS	8015Y
RUGBY OUEST COTENTIN - FLAMANVILLE	6825U

5) Format de la compétition

a. *Phase qualificative*

Les 8 associations sont réparties en une poule unique.

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	14/09/25	**R1**	07/12/25
A2	21/09/25	**R2**	11/01/26
A3	05/10/25	**R3**	18/01/26
A4	12/10/25	**R4**	01/02/26
A5	09/11/25	**R5**	08/02/26
A6	16/11/25	**R6**	08/03/26
A7	30/11/25	**R7**	15/03/26

DATES DE REPLI	
REPLI 1	14/12/25
REPLI 2	15/02/26
REPLI 3	22/03/26

Et classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R à l'issue de la phase qualificative.

b. *Phase finale de Championnat de France de Régionale 1*

- Les qualifiés :

Sont qualifiées pour la phase finale régionale de championnat de France de Régionale 1 les équipes occupant les quatre premières places du classement à l'issue de la phase qualificative.

- Les oppositions pour les ½ finales aller/retour auront lieu les 29/03/2026 (aller) et 05/04/26 (retour) :

Le Club ou l'Association classé(e) 1er du Groupe - RÉGIONALE 1 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 4ème du Groupe RÉGIONALE 1, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le, la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

Le Club ou l'Association classé(e) 2ème du Groupe - RÉGIONALE 1 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 3ème du groupe RÉGIONALE 1, match aller/retour d'abord sur le terrain du Club ou Association la moins bien classé(e) à l'issue de la Phase Qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le, la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

A l'issue de ces demi-finales les vainqueurs se rencontreront en finale en match unique, lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 1	
½ FINALES aller	29/03/2026
retour	05/04/2026
FINALE	25 ou 26/04/2026

c. Phase finale de Championnat de France de Promotion de Régionale 1

- Les qualifiés :

Sont qualifiées pour les demi-finales régionales de Promotion de Régionale 1 championnat de France les équipes occupant les places 5, 6, 7 et 8 du classement à l'issue de la phase qualificative. Demi-finales qui auront lieu le 29/03/2026 et le 05/04/2026

Le Club ou Association classé(e) 5ème du Groupe - RÉGIONALE 1 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 8ème du Groupe RÉGIONALE 1, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

Le Club ou Association classé(e) 6ème du Groupe - RÉGIONALE 1 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 7ème du Groupe RÉGIONALE 1, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

A l'issue de ces demi-finales les vainqueurs se rencontreront lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

- Calendrier des phases finales :

PROMOTION REGIONALE 1	
Demi-finale aller / retour	29/03/2026 5/04/2026
FINALE	25 ou 26/04/2026

d. *Qualifications en championnat de France de Régionale 1 et Promotion de Régionale 1*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 2 équipes en championnat de France de Régionale 1
- 2 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 1

A l'issue de la Finale Régionale Régionale 1 qui se déroulera le 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera déclaré(e) Champion(ne) de Normandie Régionale 1 et sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Régionale 1. Si le vainqueur de la finale est le même club ayant terminé premier de la phase qualificative, alors, le ou la deuxième club ou association finaliste sera qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Régionale 1, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

A l'issue de la Finale Régionale Promotion Régionale 1 qui se déroulera le 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 1 » pour le championnat de France Promotion Régionale 1. Le club ou l'association finaliste sera qualifié(e)

et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Promotion Régionale 1, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

Toute équipe 3 engagée en Régionale 1 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 1.

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

Dans le cas où un club ne serait pas autorisé à participer aux phases finales régionales, il serait remplacé par le club le mieux classé dans la division Régionale 1 immédiatement inférieure au classement.

e. Affectations pour la saison 2026/2027

- Relégation en Régionale 2

L'équipe classée à la dernière place de la poule Régionale 1 à l'issue de la phase qualificative sera reléguée en Régionale 2.

- Composition de la Régionale 1 pour la saison 2026/2027

A l'issue de la Saison 2025 – 2026, le groupe « Régionale 1 » évoluera en fonction des descentes de fédérale 3

La compétition de REGIONALE 1 regroupera pour la saison 2026-2027 :

- Les 06 équipes maintenues en Régionale 1 à l'issue de la saison 2025-2026
- La ou les équipes reléguées de Fédérale 3 à l'issue de la saison 2025-2026 (voir annexe)
- L'équipe promue de Régionale 2 à l'issue de la saison 2025-2026

B. Réserves Régionale 1

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Réserve Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les huit équipes réparties en une poule unique
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux *quatre premières* places seront qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ½ finale.
- Une phase finale de Championnat de France de Réserves Régionale 1

2) Conditions de participation des joueurs

Les équipes II joueront en lever de rideau de leur équipe I. De ce fait, la phase qualificative est entièrement calquée sur la Phase Qualificative des équipes I.

Le temps de jeu, pour cette compétition, est de deux fois quarante minutes (2 X 40).

L'obligation d'évolution des équipes Réserves est celle du jeu à XV (16 joueurs ou plus : jeu à XV – Catégorie C).

3) Architecture

a. Phase qualificative

- Une poule unique de 8 clubs :

NOM CLUB	CODE CLUB
ASSOCIATION SPORTIVE ROUEN UNIVERSITE CLUB RUGBY	8047G
RC MONT SAINT AIGNAN	5110E
RC YVETOTAIS	6453P
CS GRAVENCHON	5091J
DIEPPE UNIVERSITÉ CLUB	5082Z
R.C GRAND QUEVILLY	5089G
RC GRANVILLAIS	8015Y
RUGBY OUEST COTENTIN - FLAMANVILLE	6825U

- Calendrier et dates de repli

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	14/09/25	**R1**	07/12/25
A2	21/09/25	**R2**	11/01/26
A3	05/10/25	**R3**	18/01/26
A4	12/10/25	**R4**	01/02/26
A5	09/11/25	**R5**	08/02/26
A6	16/11/25	**R6**	08/03/26
A7	30/11/25	**R7**	15/03/26

DATES DE REPLI	
REPLI 1	14/12/25
REPLI 2	15/02/26
REPLI 3	22/03/26

- Classement et répartition à l'issue de la phase

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

Sont qualifiées pour la phase finale régionale les équipes occupant les quatre premières places du classement à l'issue de la phase qualificative.

b. Phase finale

- Format de la phase finale

Les oppositions des demi-finales en match aller/retour (Sous réserve qu'ils aient répondu à toutes les obligations du présent règlement) suivant le processus suivant :

Le Club ou l'Association classé(e) 1er du Groupe – Réserves de RÉGIONALE 1 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 4ème du Groupe – Réserves de RÉGIONALE 1, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

Le Club ou l'Association classé(e) 2ème du Groupe – Réserves de RÉGIONALE 1 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 3ème du groupe Réserves de RÉGIONALE 1, match aller/retour d'abord sur le terrain du Club ou Association la moins bien classé(e) à l'issue de la Phase Qualificative puis sur le terrain du Club ou Association la mieux classé(e) à l'issue de la Phase Qualificative, le, la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

A l'issue de ces demi-finales les vainqueurs se rencontreront en finale en match unique, lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

- Calendrier

RESERVES REGIONALE 1	
½ FINALES ALLER	29/03/26
RETOUR	05/04/26
FINALE	25 ou 26/04/26

- Qualifications en championnat de France de Réserves de Régionale 1

A l'issue de la Finale qui se déroulera le 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera déclaré(e) Champion(ne) de Normandie de Réserves de Régionale 1 et sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 1 » pour le championnat de France de Réserves de Régionale 1. Le deuxième finaliste sera le ou la deuxième club ou association qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France de Réserves de Régionale 1, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

C. Régionale 2

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 8 équipes sont réparties en une poule unique
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux quatre premières places sont qualifiées pour la phase finale régionale de Championnat de France Régionale 2 et les équipes classées aux 5, 6 et 7ème places sont qualifiées pour la phase finale régionale de Championnat de France Promotion Régionale 2 qui débutera en Barrage d'accession à la finale.
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 2
- Une phase finale de Challenge de France Promotion Régionale 2

2) Dispositions spécifiques Ligue de Normandie de Rugby :

A l'issue de la phase qualificative, le club ou association classé(e) à la première place de la poule Régionale 2 aura acquis les droits pour accéder directement à la Régionale 1 pour la saison 2026 / 2027 sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives et sera désigné Normandie 1 pour la qualification au championnat de France Régionale 2

3) Dispositif régional pour le groupe Régionale 2 : bonification réserves

La commission des Épreuves souhaite préparer au mieux les clubs à une potentielle montée en division supérieure (Régionale 1) dans laquelle les équipes Réserve à XV sont obligatoires.

En conséquence si une équipe réserve du Groupe Régionale 2 n'est pas déclarée « forfait général » au cours de la saison, leur équipe une se verra attribuer « x » point(s) de bonification à l'issue de la phase qualificative

1. Si une équipe Réserve joue l'intégralité de ses rencontres, un bonus de 3 points sera accordé à l'équipe I du club

2. Si une équipe Réserves déclare 1 forfait simple, il sera accordé à l'équipe I du club 2 points de bonification
3. Si une équipe Réserves déclare 2 forfaits simples, il sera accordé à l'équipe I du club 1 point de bonification
4. Cependant, si une réserve est déclarée forfait général, aucune bonification ne sera accordée à l'équipe I du club.

4) Conditions de participation des joueurs

Il sera fait application de l'article 230-2 des RG FFR

5) Architecture

a. *Phase qualificative*

- Les 8 clubs sont répartis en une poule unique :

NOM CLUB	CODE CLUB
C A AIGLON	5097R
RC CHERBOURG	5080X
RACING CLUB PORT DU HAVRE	7998F
RC HEROUVILLAIS	5095N
RC ALENCON	5072N
RC P COUTANCES	6893T
RC ST LOIS	5112G
BAYEUX RUGBY CLUB	7261N

- Calendrier et dates de repli :

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	14/09/25	**R1**	07/12/25
A2	21/09/25	**R2**	11/01/26
A3	05/10/25	**R3**	18/01/26
A4	12/10/25	**R4**	01/02/26
A5	09/11/25	**R5**	08/02/26
A6	16/11/25	**R6**	08/03/26
A7	30/11/25	**R7**	15/03/26

DATES DE REPLI	
REPLI 1	14/12/25
REPLI 2	15/02/26
REPLI 3	22/03/26

- Classement et répartition à l'issue de la phase :

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. *Phase finale*

Phase finale de Championnat de France de Régionale 2

- Les qualifiés :

Sont qualifiées pour la phase finale régionale de championnat de France de Régionale 2 les équipes occupant les quatre premières places du classement à l'issue de la phase qualificative.

- Les oppositions pour les ½ finales aller/retour auront lieu les 29/03/2026 (aller) et 05/04/26 (retour) :

Le Club ou l'Association classé(e) 1er du Groupe - RÉGIONALE 2 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 4ème du Groupe RÉGIONALE 2, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le, la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

Le Club ou l'Association classé(e) 2ème du Groupe - RÉGIONALE 2 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 3ème du groupe RÉGIONALE 2, match aller/retour d'abord sur le terrain du Club ou Association la moins bien classé(e) à l'issue de la Phase Qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le, la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

A l'issue de ces demi-finales les vainqueurs se rencontreront en finale en match unique, lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

Phase finale de Championnat de France de Promotion Régionale 2

- Les qualifiés :

Sont qualifiées pour les demi-finales régionales de Promotion de Régionale 2 championnat de France les équipes occupant les places 5, 6, 7 et 8 du classement à l'issue de la phase qualificative. Demi-finales qui auront lieu le 29/03/2026 et le 05/04/2026

Le Club ou Association classé(e) 5ème du Groupe - RÉGIONALE 2 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 8ème du Groupe RÉGIONALE 2, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

Le Club ou Association classé(e) 6ème du Groupe - RÉGIONALE 2 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 7ème du Groupe RÉGIONALE 2, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e), le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

A l'issue de ces demi-finales les vainqueurs se rencontreront lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 2 et PROMOTION REGIONALE 2	
Demi-finale aller / retour	29/03/26 05/04/26
FINALE	25 ou 26/04/26

a. *Qualifications en championnat de France Régionale 2 et Championnat de France de Promotion Régionale 2*

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 02 équipes en Régionale 2 et 02 équipes en Promotion Régionale 2

A l'issue de la Finale Régionale 2 qui se déroulera le : 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera déclaré(e) Champion(ne) de Normandie Régionale 2 et sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Régionale 2. Si le vainqueur de la finale est le même club ayant terminé premier de la phase qualificative, alors, le ou la deuxième club ou association finaliste sera qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Régionale 2, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

A l'issue de la Finale Régionale Promotion Régionale 2 qui se déroulera le : 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 1 » pour le Championnat de de France de Promotion Régionale 2. Le club ou association finaliste sera qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le Championnat de France de Promotion Régionale 2, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

Toute équipe 3 engagée en Régionale 2 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 2.

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

Dans le cas où un club ne serait pas autorisé à participer aux phases finales régionales, il serait remplacé par le club le mieux classé dans la division Régionale 2 immédiatement inférieure au classement.

b. Affectations pour la saison 2026/2027

- Accession

A l'issue de la phase qualificative, le club ou association classé(e) à la première place de la poule de Régionale 2 aura acquis les droits pour accéder directement à la Régionale 1 pour la saison 2026 / 2027 sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives et sera désigné Normandie 1 pour la qualification au championnat de France Régionale 2

- Relégation en Régionale 3

L'équipe classée à la dernière place de la poule Régionale 2 sera reléguée en Régionale 3.

- Composition de la Régionale 2 pour la saison 2026/2027

A l'issue de la Saison 2025 – 2026, le groupe « Régionale 2 » évoluera en fonction des descentes de Fédérale 3 et/ou du groupe Régionale 1

La compétition de REGIONALE 2 regroupera pour la saison 2026-2027 :

- Les 6 équipes maintenues en Régionale 2 à l'issue de la saison 2025-2026

- L'équipe reléguée de Régionale 1 à l'issue de la saison 2025-2026 (voir annexe)

- L'équipe promue de Régionale 3 à l'issue de la saison 2025-2026

D. Réserves Régionale 2

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Réserves Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les *08* équipes sont réparties en une poule unique
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux 4 premières places de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ½ finale
- Une phase finale de Championnat de France de Réserves Régionale 2 : **cette phase finale se déroule obligatoirement à XV.**

2) Conditions de participation des joueurs

Les équipes II joueront en lever de rideau de leur équipe I. De ce fait, la phase qualificative est entièrement calquée sur la Phase Qualificative des équipes I.

Jeu à X (11 joueurs minimum, 15 joueurs maximum, avec remplaçant(s) en 1ère ligne). Durée des matchs : 3 X 20 minutes (*).

Si une équipe se présente à moins de 11 joueurs pour le jeu à X sur la feuille de match : Jeu à effectif incomplet.

Si une équipe se présente à moins de 8 joueurs pour le jeu à X, le match ne peut avoir lieu. L'obligation d'évolution des équipes Réserves est celle du jeu à X (règles du jeu World Rugby hors temps de jeu).

En outre, il sera fait application de l'article 230-2 des RG FFR.

3) Architecture

a. *Phase qualificative*

- Nombre d'équipes et nombre de poules

Les 8 associations sont réparties en *une* poule unique

NOM CLUB	CODE CLUB
C A AIGLON	5097R
RC CHERBOURG	5080X
RACING CLUB PORT DU HAVRE	7998F
RC HEROUVILLAIS	5095N
RC ALENCON	5072N
RC P COUTANCES	6893T
RC ST LOIS	5112G
BAYEUX RUGBY CLUB	7261N

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	14/09/25	**R1**	07/12/25
A2	21/09/25	**R2**	11/01/26
A3	05/10/25	**R3**	18/01/26
A4	12/10/25	**R4**	01/02/26
A5	09/11/25	**R5**	08/02/26
A6	16/11/25	**R6**	08/03/26
A7	30/11/25	**R7**	15/03/26

- Calendrier et dates de repli

DATES DE REPLI	
REPLI 1	14/12/25
REPLI 2	15/02/26
REPLI 3	22/03/26

- Classement et répartition à l'issue de la phase

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 8 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. *Phase finale*

- Format de la phase finale

Sont qualifiées pour la phase finale de Réserves Régionale 2, les équipes occupant les quatre premières places du classement à l'issue de la phase qualificative

- Les oppositions pour les ½ finales aller/retour qui auront lieu le 29/03/2026 et 05/04/26:

Les oppositions des demi-finales en match aller/retour (Sous réserve qu'ils aient répondu à toutes les obligations du présent règlement) suivant le processus suivant :

Le Club ou l'Association classé(e) 1er du Groupe – Réserves RÉGIONALE 2 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 4ème du Groupe Réserves RÉGIONALE 2, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e) à l'issue de la phase qualificative, le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

Le Club ou l'Association classé(e) 2ème du Groupe - Réserves RÉGIONALE 2 à l'issue de la phase qualificative sera opposé(e) au club ou association classé(e) 3ème du groupe Réserves RÉGIONALE 2, match aller/retour d'abord sur le terrain du club ou association la moins bien classé(e) à l'issue de la phase qualificative puis sur le terrain du club ou association la mieux classé(e) à l'issue de la phase qualificative, le,la vainqueur(e) sera qualifié(e) pour la finale.

A l'issue de ces demi-finales les vainqueurs se rencontreront en finale en match unique, lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

- Calendrier

RESERVES REGIONALE 2	
Demi-finale aller / retour	29/03/26 05/04/26
FINALE	25 ou 26/04/26

- Qualifications en championnat de France de Réserves Régionales 2

A l'issue de la Finale qui se déroulera le 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera déclaré(e) Champion(ne) de Normandie de Réserves de Régionale 2 et sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 1 » pour le championnat de France de Réserves de Régionale 2. Si le nombre de qualifié en Championnat de France de Réserves Régionale 2 est de 2 alors, le deuxième finaliste sera le ou la deuxième club ou association qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France de Réserves de Régionale 2, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

Toute équipe 3 engagée en Réserves Régionale 2 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Réserves Régionale 2.

E. Régionale 3

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2025/2026, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 15 équipes sont réparties en *3* poules géographiques de 5 équipes en match aller/retour
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux 3 premières places des poules 1, 2 et 3 ainsi que les deux meilleurs deuxièmes sont qualifiées pour la phase finale régionale de Régionale 3 et les équipes classées dernier 2ème, 3ème, 4ème et 5ème place des poules 1, 2 et 3 sont qualifiées pour la phase finale régionale Promotion Régionale 3 qui se déroulera en deux poules géographie de 5 équipes.
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Promotion Régionale 3

2) Conditions de participation des joueurs

Il sera fait application de l'article 230-2 des RG FFR.

3) Architecture

a. *Phase qualificative*

- Nombre d'équipes et nombre de poules

NOM CLUB	CODE CLUB
RUGBY CLUB VALOGNES	6712W
COTE DE NACRE RUGBY CLUB	6769H
STADE PORTE NORMANDE VERNON	5115K
RC ARCHEPONTAIN/AO THUIT SIGNOL	5981B
RUGBY CLUB UNION SPORTIVE FORGES LES EAUX	7203C
C S ANDELYS	5073P
RC ST MARTIN CHAMPS AVRANCHES	6457U
R C BRESLE (EU)	5084B
FLERS	5087E
FECAMPOISE R C	5086D
RC BARENTIN/MONT ST AIGNAN	6003A
RC VIRE	5830M
R C ARGENTAN	5074R
HAVRE RUGBY CLUB	5094M
A S MANTAISE	7778T

POULE 1
STADE PORTE NORMANDE VERNON
RC BRESLE (EU)
RUGBY CLUB UNION SPORTIVE FORGES LES EAUX
C S ANDELYS
AS MANTAISE

POULE 2
HAVRE RUGBY CLUB
RC BARENTIN/RCMSA
FECAMP RC
RC ARCHEPONTAIN/AO THUIT SIGNOL
COTE DE NACRE RC

POULE 3
RC ST MARTIN DES CHAMPS AVRANCHES
RC ARGENTAN
RC VALOGNES
RC VIRE
RC FLERS



- Calendrier et dates de repli phase 1

Les 5 équipes de chaque poule se rencontrent en match « aller-retour » selon le calendrier ci-après, soit 8 rencontres par équipes en poules de qualification.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE des 3 POULES			
A1	14/09/25	**R1**	09/11/25
A2	21/09/25	**R2**	16/11/25
A3	05/10/25	**R3**	30/11/25
A4	12/10/25	**R4**	07/12/25
A5	19/10/25	**R5**	14/12/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	23/11/25
REPLI 2	21/12/25

- Calendrier et dates de repli phase 2

Sont qualifiées pour la phase d'accession à la Régionale 2 les 3 équipes qui finiront classées numéro 1 de leur poule de phase qualificative ainsi que les 2 équipes qui finiront meilleurs deuxième.

POULE ACCESSION
Numéro 1 poule 1
Numéro 1 poule 2
Numéro 1 poule 3
Meilleur numéro 2 des 3 poules qualificative
2ème Meilleur numéro 2 des 3 poules qualificative

CALENDRIER DE LA POULE ACCESSION			
A1	11/01/26	**R1**	08/03/26
A2	18/01/26	**R2**	15/03/26
A3	01/02/26	**R3**	29/03/26
A4	08/02/26	**R4**	05/04/26
A5	15/02/26	**R5**	12/04/26

DATES DE REPLI	
REPLI 1	22/03/26
REPLI 2	19/04/25

Sont qualifiées pour la phase promotion Régionale 3 les équipes classées 3, 4 et 5ème des poules qualificatives ainsi que le dernier deuxième de poule non qualifié en poule accession. Les deux poules PROMOTION RÉGIONALE 3 seront constituées géographiquement pour limiter les frais de déplacement.

POULE 1 PROMOTION REGIONALE 3
À DEFINIR
À DEFINIR
À DEFINIR
À DEFINIR
À DEFINIR

POULE 2 PROMOTION REGIONALE 3
À DEFINIR
À DEFINIR
À DEFINIR
À DEFINIR
À DEFINIR

CALENDRIER DES POULES PROMOTION R3			
A1	11/01/26	**R1**	08/03/26
A2	18/01/26	**R2**	15/03/26
A3	01/02/26	**R3**	29/03/26
A4	08/02/26	**R4**	05/04/26
A5	15/02/26	**R5**	12/04/26

DATES DE REPLI	
REPLI 1	22/03/26
REPLI 2	12/04/26

4) Phase finale de Régionale 3

- Les qualifiés

Sont qualifiées pour les phases finales régionales 3 du championnat de France les équipes occupant les deux premières places du classement de la poule accession à l'issue de la phase qualificative sous le format finale.

- Format de la phase finale Promotion Régionale 3

1.1.2. Les qualifiés :

Sont qualifiées pour les phases finales Promotion régionales 3 du championnat de France les équipes occupant la première place du classement des poule Promotion Régionale 3 à l'issue de la phase qualificative sous le format finale.

Les premiers des deux poules Promotion R3 se rencontreront en finale en match unique, lors de la journée des finales le 25 ou 26/04/2026 à (définir).

- Calendrier

REGIONALE 3	
FINALE	25 ou 26/04/26
PROMOTION REGIONALE 3	
FINALE	25 ou 26/04/26

- Qualifications en championnat de France

A l'issue de la Finale Régionale Régionale 3 qui se déroulera le 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera déclaré(e) Champion(ne) de Normandie Régionale 3 et sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 1 » pour le championnat de France Régionale 3. Le ou la club ou association finaliste sera qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Régionale 3, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

A l'issue de la Finale Régionale Promotion Régionale 3 qui se déroulera le 25 ou 26/04/2026 à (définir) le Club ou l'Association vainqueur(e) sera le, la qualifié(e) Normand(e) désigné(e) « Normandie 1 » pour le championnat de France Promotion Régionale 3. Le club ou l'association finaliste sera qualifié(e) et désigné(e) « Normandie 2 » pour le championnat de France Promotion Régionale 3, sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives

Toute équipe 3 engagée en Régionale 3 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 3.

- Accessions/relégations

Le club ou association vainqueur de la finale de Régionale 3 aura acquis les droits pour accéder directement à la Régionale 2 pour la saison 2026 / 2027 sous réserve de satisfaire à leurs obligations sportives.

Composition de la Régionale 3 pour la saison 2026/2027

La compétition de REGIONALE 3 regroupera pour la saison 2026-2027 ;

- Les équipes maintenues en Régionale 3 à l'issue de la saison 2025-2026

- L'équipe reléguée de Régionale 2 à l'issue de la saison 2025-2026 (voir annexe)

F. Arbitrage du championnat

1) Désignations

La désignation des arbitres pour les rencontres du Championnat Territorial de Rugby de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby est du ressort de la Commission Territoriale des Arbitres sous couvert du Directeur des arbitres de la ligue (DAL) ou de son représentant délégué aux désignations.

Les différents Clubs ou Associations seront informé(e)s des désignations des arbitres pour les matchs en consultant les sites officiels désignés ci-dessous

- ✓ https://liguenormandie.ffr.fr/s-engager/arbitrer/designation-arbitre

A noter : Pour certaines rencontres de la phase qualificative retour des juges de touche pourront être désignés, les frais étant à la charge des clubs ou associations.

Les Clubs ou Associations de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby pourront bénéficier de bonus supplémentaires au titre de l'arbitrage (voir charte de l'arbitrage)

2) Cas particulier : l'arbitrage des rencontres par un Entraineur

Les dispositions relatives à ce sujet (Règle 6) figurent dans le livret des Règles du jeu.
Lorsqu'aucun arbitre n'a été officiellement désigné, il est fait application, pour diriger la rencontre, desprincipes prévus par le point 1.1.4.

Attention : tout entraîneur désigné pour suppléer l'absence de désignation officielle d'un arbitre doit diriger la totalité de la rencontre dès lors que le coup d'envoi a été donné. Aucune réclamation ne sera retenue après la rencontre si cette dernière disposition n'est pas respectée.

Une équipe refusant de jouer sous le prétexte de l'absence de désignation officielle d'un arbitre, aura match perdu par forfait, dans les conditions fixées par les Règlements Généraux en vigueur.

G. Le Représentant Fédéral

3) Désignations occasionnelles

La Ligue Régionale de Normandie de rugby se réserve le droit de désigner des Représentants Fédéraux (RF3) à l'occasion des rencontres du Championnat Territorial de Rugby de NORMANDIE des 18 ans et plus, suivant les cas ci-après :

	Motifs de désignation	Remboursement des frais
1	**Importance de la rencontre toutes les séries concernées**	**Ligue**
2	**A la demande de l'un des deux Clubs ou Associations**	**Club(s) demandeur(s)**
3	**Déroulement de la rencontre ALLER**	**Ligue**
4	**Contentieux antérieur entre les deux Clubs ou Associations**	**Ligue**
5	**Nombre de journées « Punis » (70 jours) hors indiscipline sauf récidive**	**Club(s) concerné(s)**

Les frais des Représentants Fédéraux devront, suivant l'application du tableau ci-dessus lorsqu'ils échoient au(x) Club(s) ou au(x) Association(s). **La procédure de paiement des RF est identique à celle des arbitres (cf. article F. du présent règlement).**

Dans le cas N°5, si un match réunit deux clubs ou associations « punis » d'un représentant fédéral, les frais seront divisés entre les deux clubs.

4) Désignations ordinaires

La Ligue Régionale de Normandie de Rugby désignera pour tous les matchs du et les matchs de phases finales un Représentant Fédéral 3.

Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Ligue Régionale de Normandie deRugby ou son représentant délégué.

La procédure de paiement des RF est identique à celle des arbitres. (cf article F. du présent règlement).

5) – Cas particulier

Pour le groupe Régionale 1, si un des clubs ou associations cumulent plus de 70 jours « punis » **hors indiscipline sauf récidive**,le club ou association paiera une amende forfaitaire de 150 € à la Ligue Régionale de Normandie de Rugby.

Annexes 1

Système d'accessions et relégations de la ligue à modifier à l'issue de la saison 2025/2026, en fonction du nombre de clubs de la ligue Normandie de Rugby, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 1 – Ligue de Normandie de Rugby									
Accèdent en Fédérale 3	1	1	1	1					
Relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Relégués en Régionale 2	1	2	2	3					
Accèdent de Régionale 2	1	1	1	1					
Pour la Régionale 2 – Ligue de Normandie de Rugby									
Accèdent en Régionale 1	1	1	1	1					
Relégués de Régionale 1	1	2	2	3					
Relégués en Régionale 3	1	1	1	1					
Accèdent de Régionale 3	1	1	1	1					
Pour la Régionale 3 – Ligue de Normandie de Rugby									
Accèdent en Régionale 2	1	1	1	1					
Relégués de Régionale 2	1	1	1	1					

Annexe 2 : Classement et liste des Clubs et Associations pour la Saison 2025 – 2026 arrêté au 30/06/2025.

Ce classement est établi en tenant compte des classements des différentes poules de Championnat : Groupe Régionale 1 (A) – Groupe Régionale 2 (B) – Groupe Régionale 3 (1 à 15) – saison 2024 – 2025 à l'arrêt des compétitions.

Classement	Clubs/Associations	Classement	Clubs/Associations
A1	ASRUC	1	HAVRE RUGBY CLUB
A2	RC MONT SAINT AIGNAN	2	RCB VIRE
A3	RC YVETOT	3	COTE DE NACRE
A4	CS GRAVENCHON	4	RC FLERS
A5	DIEPPE UC	5	RC VALOGNES
A6	RUGBY GRAND QUEVILLY	6	RC ST MARTIN DES CHAMPS
A7	RC GRANVILLE	7	SPN VERNON
A8	ROC FLAMANVILLE	8	RC ARCHEPONTAIN – THUIT SIGNOL
B1	CA AIGLON	9	CS ANDELYS
B2	RC CHERBOURG	10	FECAMP RC
B3	RC PORT DU HAVRE	11	RC US FORGES LES EAUX
B4	RC HEROUVILLE	12	RC BRESLE EU
B5	RC ALENCON	13	RC BARENTIN
B6	RCP COUTANCES	14	RC ARGENTAN
B7	RC ST LOIS	15	AS MANTAISE
B8	AS BAYEUX		

Annexe 3 : Possibilité d'engagement d'équipe supplémentaire.

Les clubs ou les Associations de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby ont la possibilité de déposer une demande pour que des équipes supplémentaires évoluent dans le Championnat Régional de Rugby de la Ligue de NORMANDIE de Rugby.

Cette demande doit parvenir à la **Ligue Régionale de Normandie de Rugby** en même temps que la réponse des Clubs ou des Associations à l'invitation de participer au Championnat Régional ***(Avant le 01/09/2025).***

Cette demande sera examinée par la commission des Épreuves et la décision soumise au Bureau Directeur la Ligue Régionale de Normandie de Rugby pour validation.

Dans tous les cas ces équipes seront invitées à participer au Championnat du Groupe de Régionale 3.

Aucune de ces équipes ne pourra concourir pour une montée d'accession pour la saison suivante (2025 – 2026), ni ne pourra participer aux Phases Finales du Championnat Régional de NORMANDIE.

Ces équipes ne pourront pas participer à la Phase finale de Championnat de France et Challenge de France Régionale 1, 2 & 3.

Annexe 4 : Les obligations du Club ou de l'Association recevant

Pour toutes modifications de dates, d'horaires ou de lieu, prévenir la Ligue ou la commission des Épreuves **vendredi 12h00** et le **jeudi 14h00** pour inversion des terrains.

Obligations	Observations
Confirmer à l'arbitre la date et l'heure du match	Avant le vendredi 14h00 (ou dès son annulation si terrain interdit par municipalité, ..)
Confirmer au Représentant Fédéral ou au Délégué Sportif la date et l'heure du match	Avant le vendredi14h00 (ou dès son annulation si terrain interdit par municipalité, ..)
Avertir l'équipe adverse d'un éventuel arrêté d'interdiction de terrain	Avant le vendredi 14h00 (ou dès son annulation si terrain interdit par municipalité, ..)
Dirigeant délégué aux opérations de contrôle antidopage	Licencié FFR Local dédié pour ce contrôle et repéré.
Dirigeant responsable de la Sécurité	Licencié FFR (DAT) Chasuble jaune (floqué ou non Sécurité)
Dirigeant de la tenue de la « Feuille des mouvements » en cas de défection numérique	Licencié FFR Les dirigeants des deux équipes doivent remplir l'Original de la feuille des mouvements sous la surveillance RF2 ou RF3 si désignation Mise à disposition (si besoin) d'une table de marque.
Feuille De Match Dématérialisée	Prévoir un équipement informatique avec une connexion internet
Deux ballons	Réglementaires Voir règlement de la saison en cours
Propreté du vestiaire et douche Arbitre	
Propreté des vestiaires et douches joueurs	
Affichage des moyens de secours	Présence au stade, numéro de téléphone, …
Présence du brancard	Bon état, facilité d'accès, …
Couverture	Propre et bon état (Couverture type de survie, …)
Pharmacie de 1er Secours	Présence de deux colliers cervicaux
Défibrillateur*	Présence dans le Stade, ou plan d'accessibilité
Jeu de maillots de remplacement	Application du règlement FFR

***Si un tel appareil est mis en dotation dans le stade.**

Annexe 5 : « Charte de l'arbitrage »

ARTICLE 1 – DISPOSITIF DE BONUS AU RECRUTEMENT DES ARBITRES

1. **Pour pouvoir bénéficier des bonus aux recrutements d'arbitres, les associations sont tenues de respecter les dispositions de la présente charte.**

2. Dans un premier temps, les associations doivent mettre à la disposition de leur organisme régional un nombre d'arbitres qui est variable suivant la compétition à laquelle participe leur(s) équipe(s) « UNE », selon le barème suivant :

- **Régionale 1 à 3** 1 arbitre

C'est le plus haut niveau de compétition auquel évolue l'équipe première du club qui est retenu pour déterminer l'étendue de son obligation.

3. Est comptabilisé au titre des obligations des clubs uniquement l'arbitre ayant sollicité une licence au plus tard le 1er novembre de la saison en cours (la date de transmission de la demande faisant foi) âgé de 14 ans minimum au 1er décembre de la saison sportive en cours ayant dirigé au moins 4 matchs, étant entendu qu'une simple convocation n'est pas suffisante. Les arbitres « en cours de formation » âgés de moins de 17 ans au 31 décembre de la saison en cours ne seront pas comptabilisés.

Les associations doivent s'assurer que les arbitres comptabilisés au titre du point 2, dirigent le nombre matchs qui correspond au nombre d'arbitres fixé par le point 5.2 multiplié par 10.

Exemple : une association dont l'équipe « UNE » évolue en Fédérale 2 doit mettre 2 arbitres à disposition de son organisme régional ayant dirigé au moins chacun 4 matchs. Le nombre global de matchs que ces 2 arbitres au moins doivent arbitrer au total est donc de 20 (2 multiplié par 10).

Pour l'application de cette disposition, les arbitres sont pris en compte du plus bas niveau au plus haut niveau dans la limite du nombre requis au point 2. Lorsque plusieurs arbitres sont de niveau équivalent, sont pris en compte ceux qui ont dirigé le plus grand nombre de rencontres.

Les associations ne sont pas soumises aux obligations ci-dessus tout au long de leur 1ère année de fonctionnement.

Article 2 - MESURES DE RECOMPENSES POUR LES EQUIPES DE REGIONALES DE NORMANDIE

A la date de fin des phases qualificatives, tout club ou association répondant aux exigences de la charte de l'arbitrage ci-dessus, en nombre d'arbitre (point 2) et en nombre de matchs effectués individuellement par arbitre selon le niveau de chacun (point 3), **3 points de bonus** au classement seront accordés à l'équipe « Une » de l'association.

Pour toutes les associations de Régionale, celles qui auront recruté un nouvel arbitre ACF **(à condition qu'il ne soit pas le seul arbitre de son club)**, à jour de ses obligations en termes de match (cf. Annexe 4, charte de l'arbitrage) au cours de la saison verront leur équipe I créditée de 1 points de bonus au classement final, 1 point supplémentaire sera accordé pour le recrutement d'un deuxième ACF ou plus **à jour de ses obligations en termes de match (cf. Annexe 4, charte de l'arbitrage) au cours de la saison.**

ARTICLE 3 – ARBITRAGE DES MATCHES

Toutes les rencontres comptant pour les compétitions fédérales ou régionales feront l'objet d'une désignation par l'autorité compétente.

La désignation considérée pourra déléguer l'arbitrage du match aux associations en présence, dans les conditions prévues par la Règle du jeu n° 6 (dispositions spécifiques F.F.R.).

Afin de pouvoir être désigné pour diriger une rencontre, chaque arbitre a l'obligation d'assister à tous les stages et réunions de formation organisés par la D.N.A. ou la Commission Régionale d'Arbitrage de son organisme régional.

Annexe 6 : Feuille de Match Dématérialisée.

Deux nouveaux outils sont mis à disposition de l'ensemble des niveaux des compétitions régionales afin de simplifier la gestion des matchs :

- **Feuille De Match** pour les compositions d'équipes : https://fdm.ffr.fr/
- **Jour de Match** pour la saisie des événements (score, remplacements, discipline, etc.) : https://jdm.ffr.fr/home

Quelques recommandations afin que l'utilisation de ces deux nouveaux outils se déroule dans les meilleures conditions :

- Vous assurez d'avoir une tablette ou un ordinateur disponible le jour du match pour utiliser l'application Feuille De Match
- Vous assurez d'avoir un smartphone pouvant flasher les QR Codes pour utiliser l'application Jour De Match
- Vérifier que vos dirigeants du banc de touche sont bien déclarés comme DAT (Dirigeant Accès Terrain) dans l'application Oval-e

Dans l'éventualité de réelles difficultés, nous vous invitons à vous rapprocher du référent Feuille DeMatch Dématérialisé de votre Ligue régionale Normandie Rugby.

NB : Le jour du match, si vous rencontrez un problème vous empêchant d'utiliser la feuille de match dématérialisée, il faudra, en dernier recours, utiliser la feuille de match papier.